

**STAGE CONSEIL D'ADMINISTRATION organisé par le SNES COTE D'OR
MARDI 13 OCTOBRE 2015**

Quelles stratégies pour les représentants des personnels ?

Depuis quelques années, le fonctionnement des CA évolue et s'avère souvent problématique, le Chef d'établissement tentant de réduire la marge de manœuvre des membres élus, notamment des représentants enseignants.

Or, le CA reste légalement la seule instance décisionnelle ; elle doit fonctionner démocratiquement et elle constitue un contrepoids qui peut être efficace face au pouvoir du Chef d'établissement. Encore faut-il bien en connaître l'organisation, le périmètre et les modalités d'intervention, les moyens de l'utiliser pour réellement défendre les intérêts des personnels et des élèves.

C'est pourquoi nous proposons aux élus, syndiqués ou non, un stage de formation consacré au fonctionnement du CA et aux stratégies à mettre en place pour siéger efficacement en pleine connaissance de leurs droits et de leurs missions.

La mise en commun de nos expériences et de nos questionnements permettra de mieux cerner les problèmes rencontrés, le rôle des élus, et leurs possibilités d'intervention.

Le SNES tiendra aussi à disposition des stagiaires des documents syndicaux actualisés.

PRESENTATION DE LA JOURNEE :

Accueil : 9h

Début du stage : 9h30

Matin : 9h30-12h30

- rappel du fonctionnement légal (constitution des listes, rôle des instances, ...)
- problèmes de fonctionnement rencontrés et solutions

Après-midi : 14h-17h stratégies à mettre en place

- pour le budget et le compte financier
- pour la DHG et le TRMD
- pour le fonctionnement pédagogique
- autres...

Bulletin d'inscription au stage CA du Mardi 13 octobre 2015

*Bulletin à renvoyer à la section départementale du SNES
Stage CA – 6 allée Cardinal de Givry – 21000 Dijon - Téléphone : 03 80 73 64 00
Ou par courriel à snes21@dijon.snes.edu*

NOM: PRENOM:

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE : MEL :

DISCIPLINE :

Etablissement d'exercice : A déjà été élu(e) au CA : OUI - NON

Je participerai au stage CA le **13 octobre 2015** (horaire : 9h00 à 17h00) **qui aura lieu à Dijon.**
Réponse indispensable au SNES 21 pour la réservation de la salle.

Je prendrai le repas de midi sur place : OUI - NON

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les adhérents du SNES seront défrayés selon le barème de la section départementale pour les frais de déplacement et de repas.

Attention ! Date limite de demande d'autorisation d'absence auprès du Chef d'établissement, un mois avant, soit le 13 septembre 2015.

Autorisation d'absence de droit, donc n'attendre aucune réponse de l'administration.